
SITUATION DE
la production et
du commerce du tabac
en Afrique



Organisation
mondiale de la Santé

Situation de la production et du commerce du tabac en Afrique
[Status of tobacco production and trade in Africa]

ISBN 978-92-4-003642-0 (version électronique)

ISBN 978-92-4-003643-7 (version imprimée)

© Organisation mondiale de la Santé 2021

Certains droits réservés. La présente œuvre est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation du logo de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non-responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<https://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules/index.html>).

Citation suggérée. Situation de la production et du commerce du tabac en Afrique [Status of tobacco production and trade in Africa]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <https://apps.who.int/iris/?locale-attribute=fr&>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <https://www.who.int/about/policies/publishing/copyright>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non-responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'OMS a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue pour responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iv
Avant-propos	v
Introduction	1
I. Tendances de la production de tabac	2
II. Tendances du commerce de tabac	5
III. Situation du commerce du tabac dans les pays africains de la Région OMS de la Méditerranée orientale	11
IV. Principales observations	12
Glossaire	13
Références	17
Bibliographie et sources de données	17
Annexe. Répartition des pays à l'OMS	19



REMERCIEMENTS

L'Organisation mondiale de la Santé remercie avec gratitude les personnes qui suivent pour leur contribution au présent rapport :

Région OMS de l'Afrique : William Maina, Nivo Ramanandraibe

Région OMS de la Méditerranée orientale : Fatimah El-Awa

Siège de l'OMS à Genève : La gestion des données, leur analyse et la création des tableaux graphiques et de l'annexe ont été faites par Luv Sharma, avec l'appui d'Alison Commar et d'Anne-Marie Perucic. La production du rapport a été coordonnée par Vinayak Prasad et Simone St Claire. Ann Sikanda a apporté un appui administratif.

Des remerciements particuliers sont adressés à Ahmad Muhktar de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour ses contributions au rapport.

Nous remercions également Teresa Lander pour son aide à la révision du document, ainsi qu'Ana Sabino pour la conception du rapport.

Les données sur la production et le commerce du tabac utilisées dans le présent document sont un sous-groupe des données accessibles au public et fournies par les gouvernements à la base de données COMTRADE des Nations Unies, au système WITS (World Integrated Trade Solution), à FAOSTAT et à d'autres sources de données statistiques de l'OMS et des Nations Unies.



AVANT-PROPOS

Nous sommes heureux de présenter le second rapport sur la production et le commerce du tabac en Afrique. Celui-ci est une mise à jour de la publication de 2015 et met en évidence les tendances de la culture et de la production du tabac, ainsi que du commerce des feuilles de tabac et des cigarettes à destination et en provenance du continent africain.

L'OMS est engagée à aider les États Membres à accélérer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (FCTC), que l'on retrouve dans la cible 3.a de l'objectif 3 de développement durable (ODD) et à combattre le changement climatique et ses répercussions au titre de l'ODD 13. Cela comporte l'appui à des alternatives économiquement viables pour les cultivateurs de tabac, les travailleurs du secteur et, le cas échéant, les revendeurs individuels, ainsi que la protection du milieu et de la santé des personnes en lien avec l'environnement de la culture du tabac. Néanmoins, les informations restent limitées sur la culture et le commerce du tabac et cela a été souvent une source de préoccupation pour les responsables politiques cherchant à instaurer des politiques de lutte portant sur l'offre dans les pays.

Ces dernières années, la culture du tabac s'est déplacée vers l'Afrique pour un certain nombre de raisons, dont un environnement réglementaire plus favorable et une demande croissante pour ce produit. Selon le rapport *WHO global report on trends in prevalence of tobacco use 2000–2025* (troisième édition, 2019), le nombre des consommateurs de tabac dans la Région OMS de l'Afrique est passé, d'après les estimations, de 64 millions d'adultes en 2000 à 73 millions en 2018. Cette hausse contraste avec la baisse de leur nombre à l'échelle mondiale, de 1397 millions à 1337 millions sur la même période. Si la consommation du tabac dans la Région africaine reste inférieure à celle de la plupart des autres Régions, elle augmente dans un certain nombre de pays africains en raison du marketing agressif mené par l'industrie du tabac.

Nous espérons que, par la sensibilisation à la production et au commerce du tabac en Afrique, ce rapport aidera les responsables politiques, les chercheurs et les défenseurs de la santé publique et qu'il leur permettra d'utiliser les connaissances pour plaider pour une accélération de la mise en place des mesures de lutte antitabac, dont la Convention-cadre.

Les données sur la production et le commerce du tabac utilisées dans le présent document sont un sous-groupe des données accessibles au public et fournies par les gouvernements à la base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises (COMTRADE), au système WITS (World Integrated Trade Solution), à FAOSTAT et à d'autres sources de données statistiques de l'OMS et des Nations Unies, couvrant la période 2010 à 2020.

D^r Ruediger Krech

Directeur, Département Promotion de la santé,
Organisation mondiale de la Santé



ABRÉVIATIONS

CAF	coût, assurance, fret
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMTRADE (NU)	Bases de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises
FAB	franco à bord
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAOSTAT	Base de données statistiques de la FAO
FCTC	Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
LTC	listes tarifaires codifiées
MNT	mesures non tarifaires
NPF	nation la plus favorisée
NU	Nations Unies
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PIB	produit intérieur brut
SH	système harmonisé
TRAINS (CNUCED)	Système d'analyse et d'information sur le commerce de la CNUCED
WITS	Système WITS (World Integrated Trade Solution)



INTRODUCTION

L'épidémie de tabagisme est l'un des plus graves problèmes de santé publique auquel le monde ait jamais été confronté et elle cause plus de 8 millions de morts par an à l'échelle planétaire. La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (FCTC) assure une riposte puissante et concertée contre cette épidémie et ses énormes coûts sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques (1). Malgré des progrès sensibles au niveau mondial depuis l'adoption de la FCTC, de nombreux pays n'ont pas encore suffisamment instauré des politiques pour sauver des vies du tabagisme et les progrès pour atteindre l'objectif mondial fixé par les gouvernements, à savoir réduire de 30 % la prévalence du tabagisme d'ici 2025, restent à la traîne. Dans ce secteur, une tendance récente a été de déplacer la culture du tabac vers l'Afrique. Cette hausse de la culture localisée se traduit également par une augmentation de la prévalence de la consommation du tabac, tendance amplifiée par des infrastructures plus faibles pour surveiller cette consommation dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne. De fait, selon l'atlas du tabac, on a observé entre 1980 et 2016 dans les Régions OMS de l'Afrique et de la Méditerranée orientale la plus forte hausse de la consommation de cigarettes, 52 % et 65 %, respectivement (2). C'est sur cette tendance que nous souhaitons attirer l'attention dans le présent rapport.

De plus, les profils des pays dans le présent document ont été élaborés avec l'objectif d'aider les responsables politiques, les chercheurs et les défenseurs de la santé publique à :

- sensibiliser à la production et au commerce du tabac en Afrique résultant de la libéralisation du commerce ;
- se servir des données factuelles provenant des profils des pays pour plaider en faveur de la mise en œuvre de mesures antitabac, parmi lesquelles la Convention-cadre pour la lutte antitabac (FCTC), sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les profils des pays sur la production et le commerce du tabac présentent des statistiques résumées sur ce thème dans 54 pays africains¹ pour les périodes 2010–2012 et 2016–2018.² Les valeurs moyennes des données sur la production et le commerce pour 2010–2012 et 2016–2018 sont indiquées comme données pour 2012 et 2018, respectivement. Cela a été fait pour amortir les fluctuations d'une année à l'autre et donner une représentation plus exacte des faits et des tendances. Les données sur la production et le commerce du tabac utilisées dans le présent rapport sont un sous-groupe de données fournies par les pays africains à la base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises (COMTRADE), au système WITS (World Integrated Trade Solution) , à la base de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAOSTAT) et à d'autres sources de données statistiques de l'OMS et des Nations Unies, couvrant la période 2010–2018.

1 Sur les 54 pays africains inclus dans le présent rapport, 47 se trouvent dans la Région OMS de l'Afrique et les 7 autres dans la Région de la Méditerranée orientale. L'Annexe montre la répartition des pays dans le système de l'OMS.

2 Les statistiques résumées présentées dans le rapport sont basées sur les chiffres réels et ne sont pas ajustées sur la croissance démographique ou l'inflation.

I. TENDANCES DE LA PRODUCTION DE TABAC

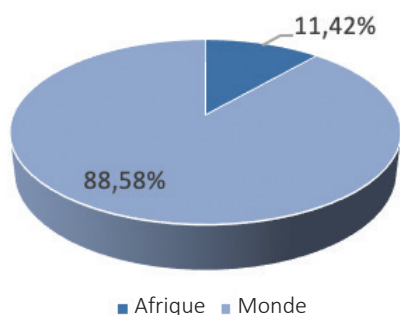
Tableau 1. Superficie cultivée pour le tabac, en hectares

Région	Année	
	2012	2018
Monde (total)	4 111 818	3 468 101
Afrique (total)	609 687	630 432

De 2012 à 2018, la superficie cultivée pour le tabac a baissé de 15,66 % dans le monde, alors qu'elle a augmenté de 3,40 % en Afrique (Tableau 1).

Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

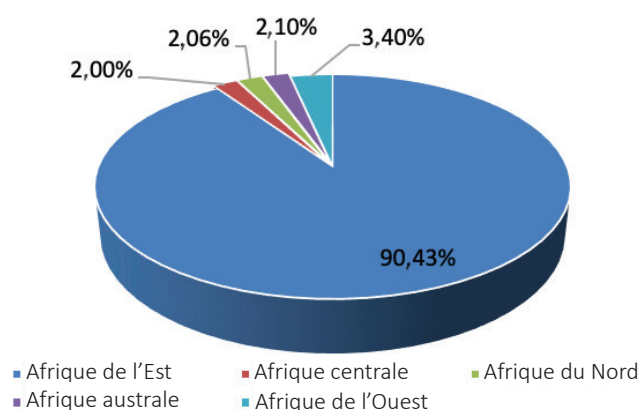
Figure 1. Part de l'Afrique dans la production mondiale de feuilles de tabac (2018)



Sur la période, la production mondiale de feuilles de tabac a baissé de 13,9 %, mais a augmenté de 10,6 % en Afrique. En 2018, la production mondiale était de 6,3 millions de tonnes et en Afrique de 722 187 tonnes, ce qui représente 11,4 % de la production mondiale (Figure 1).

Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

Figure 2. Production africaine de feuilles de tabac par région, 2018



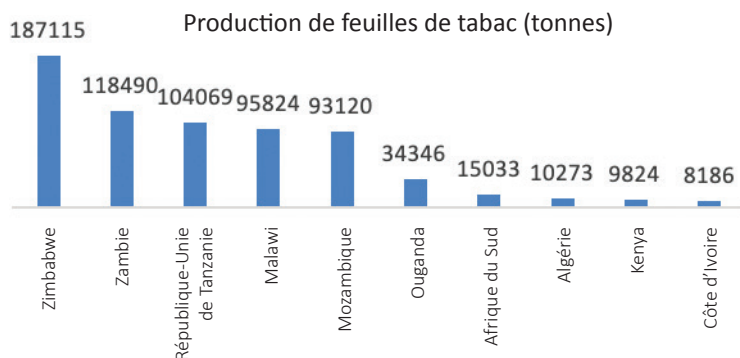
La part de l'Afrique de l'Est¹ représente 90,43 % de la production de feuilles de tabac en Afrique (Figure 2).

¹ Pays d'Afrique de l'Est, selon les classifications des Nations Unies : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Zambie, Zimbabwe.

Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).



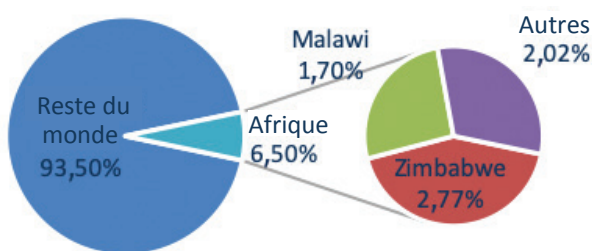
Figure 3. Les 10 principaux producteurs de feuilles de tabac en Afrique (en tonnes), 2012



Les principaux producteurs de feuilles de tabac en Afrique sont le Zimbabwe (25,9% de la production africaine), la Zambie (16,4%), la République-Unie de Tanzanie (14,4%), le Malawi (13,3%) et le Mozambique (12,9%) (Figure 3).

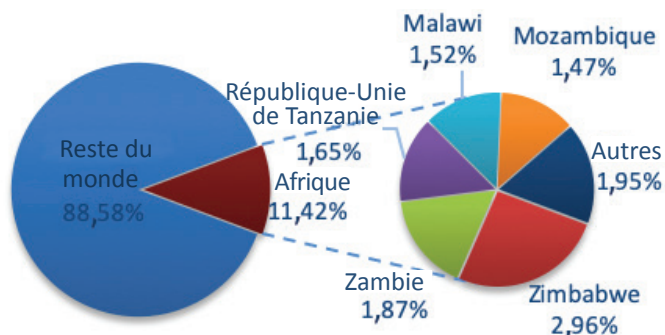
Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

Figure 4. Culture du tabac, 1995



Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

Figure 5. Culture du tabac, 2018



Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

En 1995, il n'y avait que deux grands pays producteurs de feuilles de tabac en Afrique – le Malawi et le Zimbabwe. Mais ces deux dernières décennies, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont sensiblement augmenté leur production (Figures 4 et 5).

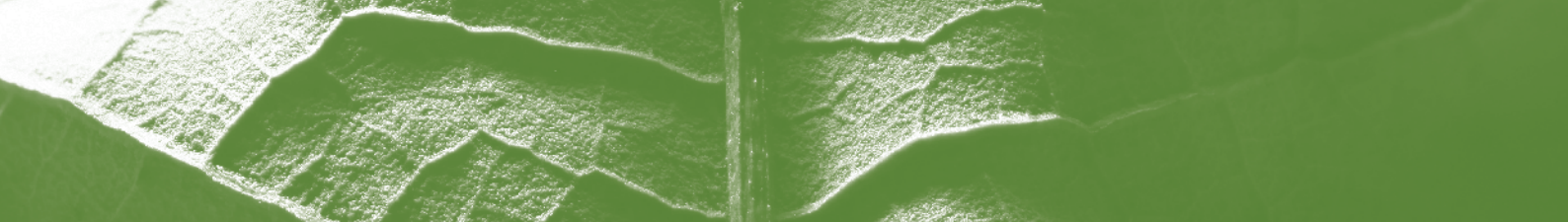
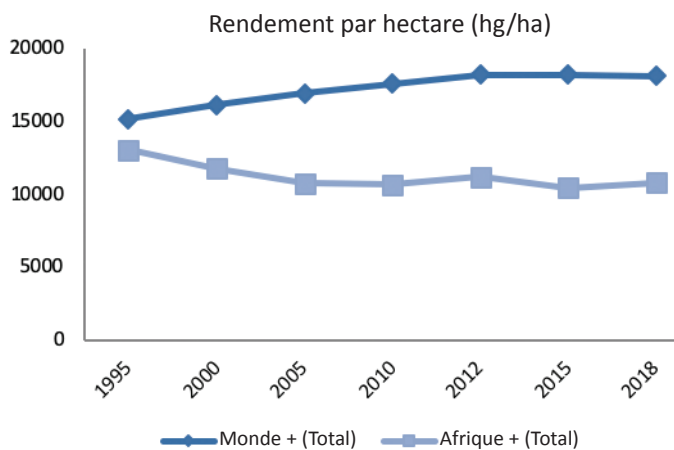


Figure 6. Rendement de la culture du tabac par hectare (hg/ha), 1995–2012

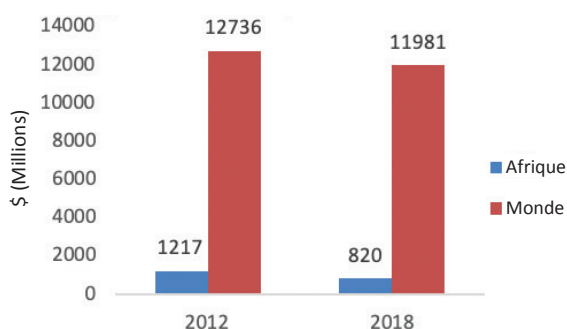


Sur la période 1995–2018, le rendement de la culture du tabac par hectare a initialement baissé, puis il a stagné et est reparti à la hausse ces dernières années. En 1995, le rendement moyen était de 13 072 hectogrammes par hectare (hg/ha), baissant à 10 668 hg/ha en 2010, puis remontant à 10 812 hg/ha en 2018 (Figure 6).

Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

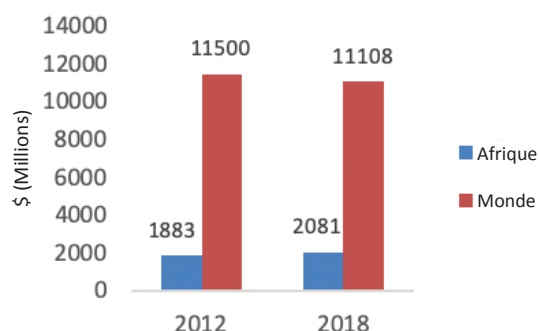
II. TENDANCES DU COMMERCE DU TABAC

Figure 7. Importations de feuilles de tabac (en millions USD) 2012–2018



Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

Figure 8. Exportations de feuilles de tabac (en millions USD) 2012–2018

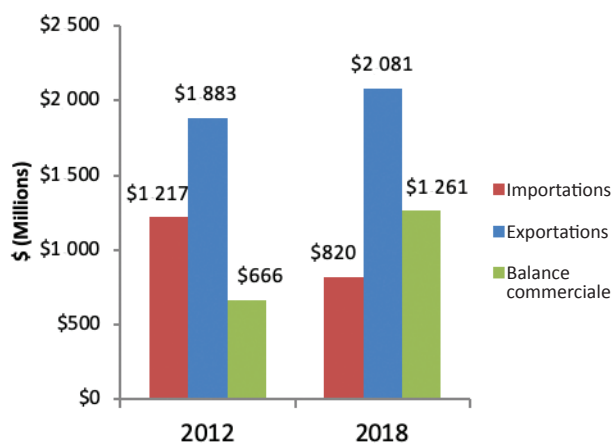


Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

La libéralisation du commerce mondial a accru l'accès à de nouveaux marchés pour le tabac. Plus de 70 % des pays africains sont maintenant membres de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). De 2012 à 2018, les importations de feuilles de tabac en Afrique ont baissé de 32,6 %, contre une baisse de 5,93 % pour les chiffres mondiaux (Figure 7).

De 2012 à 2018, la valeur des exportations de feuilles de tabac en provenance d'Afrique a augmenté de 10,51 %, passant de 1,883 milliard USD à 2,081 milliards USD (Figure 8).

Figure 9. Commerce des feuilles de tabac en Afrique, 2012–2018 (en millions USD)

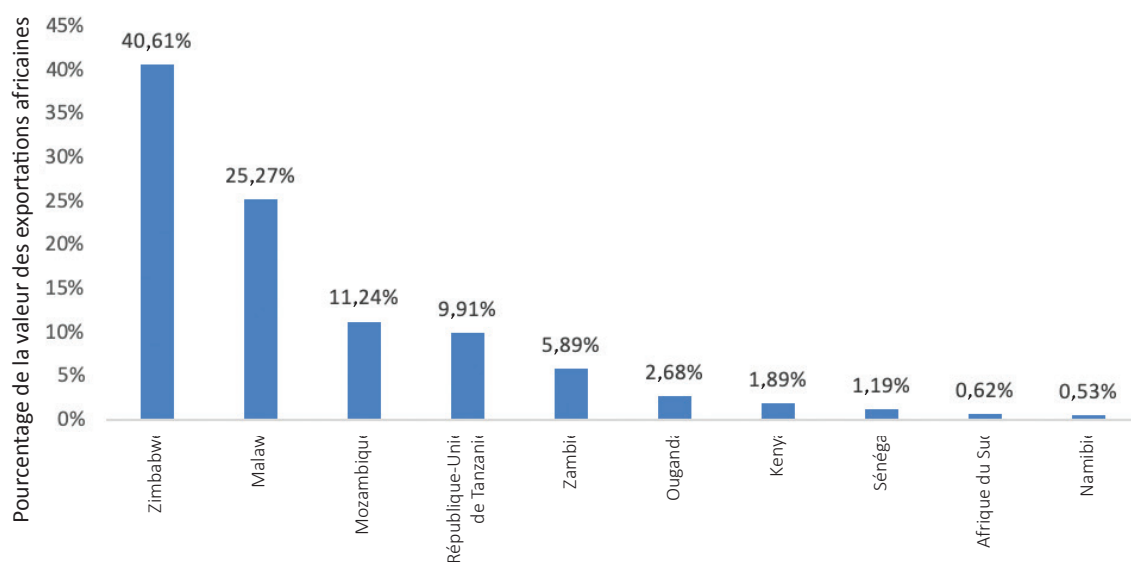


L'Afrique demeure un exportateur net de feuilles de tabac, avec une balance commerciale positive de 1,261 milliard USD en 2018 (Figure 9).

Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

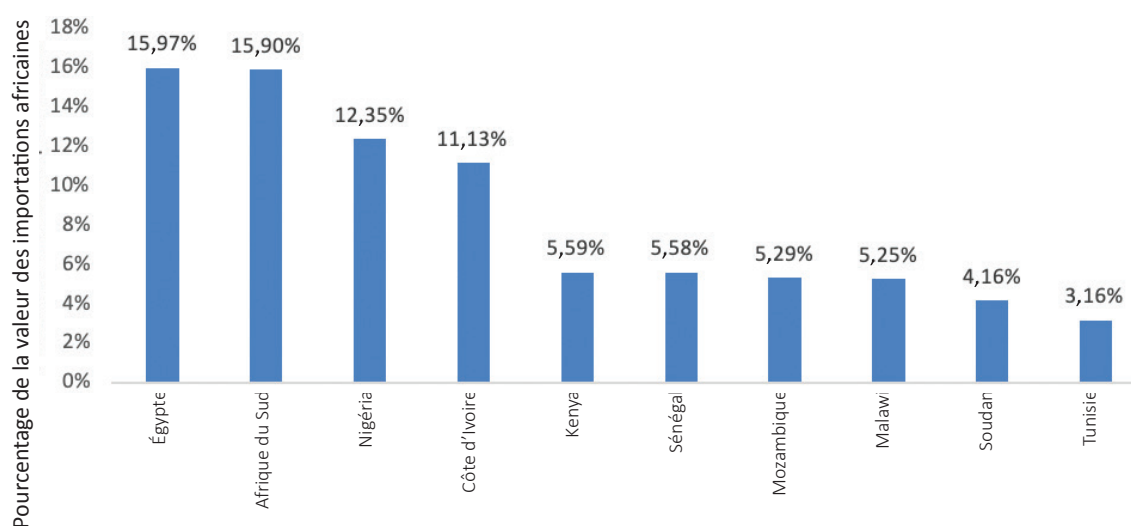
Les Figures 10 et 11 montrent les principaux exportateurs et importateurs de feuilles de tabac en Afrique en 2017.

Figure 10. Principaux exportateurs de feuilles de tabac en Afrique (2018)



Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

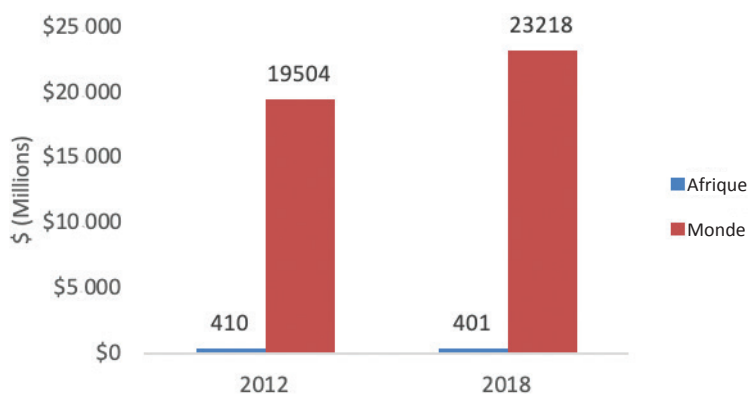
Figure 11. Principaux importateurs de feuilles de tabac en Afrique (2018)



Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).



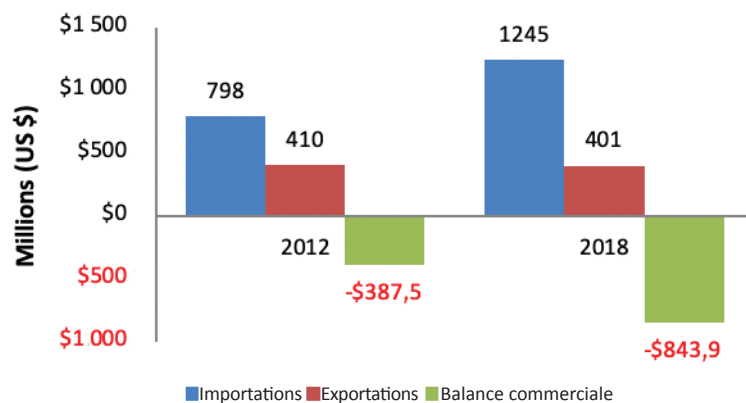
Figure 12. Exportations de cigarettes, 2012–2018 (en millions USD)



En 2018, la valeur des exportations de cigarettes en provenance d'Afrique était de 401 millions USD, soit une baisse de 2,14 % par rapport à 2012 (Figure 12).

Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

Figure 13. Commerce des cigarettes en Afrique, 2012–2018 (en millions USD)

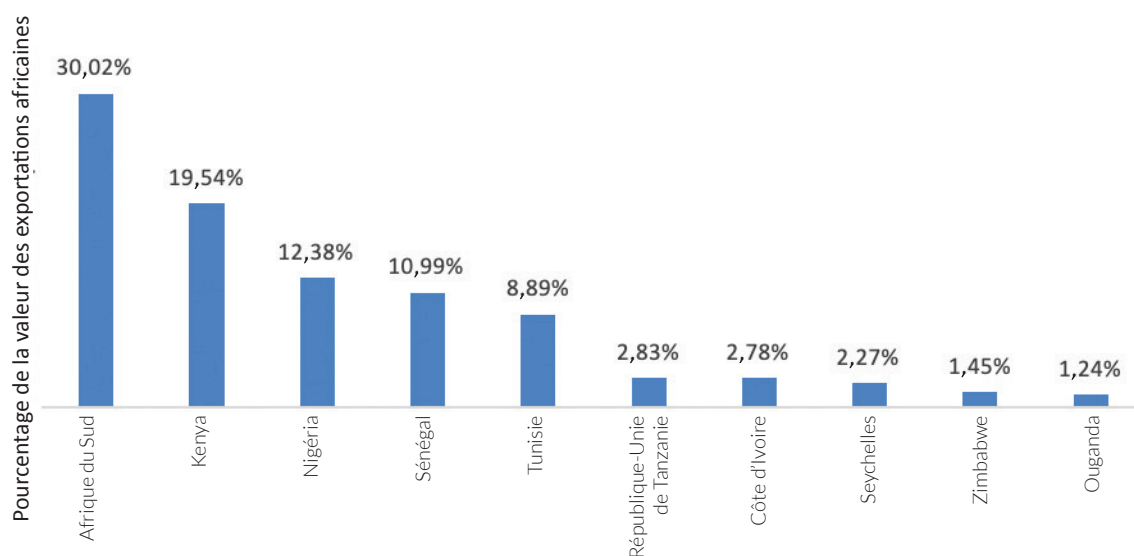


De 2012 à 2018, le déficit commercial des pays africains pour les cigarettes s'est creusé, passant de 387,5 millions USD à 843,9 millions USD (Figure 13).

Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

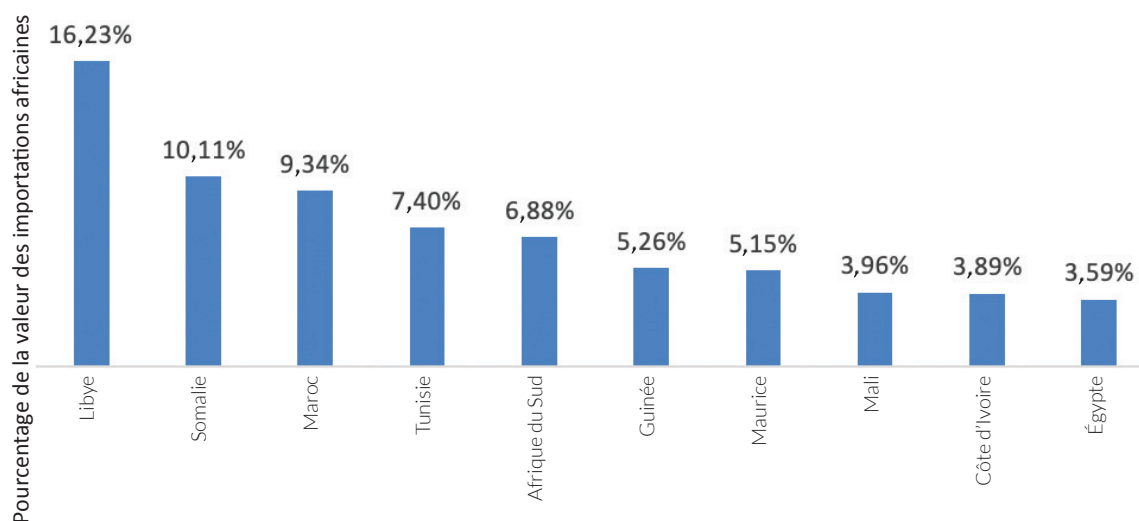
Les Figures 14 et 15 montrent les principaux exportateurs et importateurs de cigarettes en Afrique en 2018.

Figure 14. Principaux exportateurs de cigarettes en Afrique en 2018



Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).

Figure 15. Principaux importateurs de cigarettes en Afrique en 2018



Source : FAOSTAT. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020 (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>, consulté le 30 août 2020).



Les États Membres de la Région OMS de l’Afrique (voir en Annexe les listes de répartition des pays) totalisent 18,2% de la superficie mondiale cultivée pour le tabac et 11,4% de la production de feuilles de tabac dans le monde. En Afrique, les 10 principaux pays qui cultivent le tabac totalisent environ 94% de la production africaine de feuilles de tabac.

La plupart des principaux producteurs de feuilles de tabac les exportent vers d’autres pays. Les principaux exportateurs sont le Zimbabwe (851 millions USD), le Malawi (529 millions USD), le Mozambique (236 millions USD), la République-Unie de Tanzanie (208 millions USD) et la Zambie (123 millions USD). Seuls cinq pays – l’Afrique du Sud (134 millions USD), le Kenya (87 millions USD), le Nigéria (55 millions USD), le Sénégal (49 millions USD) et la Tunisie (39 millions USD) – totalisaient 81,8% des exportations africaines de cigarettes en 2018.¹

¹ Le rapport présente des statistiques résumées de la production et du commerce de tabac dans les 54 pays africains pour les périodes 2010–2012 et 2016–2018. Les valeurs moyennes de la production et du commerce pour 2010–2012 et 2016–2018 sont indiquées comme données pour 2012 et 2018 respectivement.

Tableau 2. Tarifs douaniers appliqués aux feuilles de tabac et aux cigarettes par les 10 principaux pays faisant le commerce du tabac.

PAYS	FEUILLES DE TABAC		CIGARETTES	
	Moyenne simple des droits NPF appliqués (%)	Droits consolidés (%)	Moyenne simple des droits NPF appliqués (%)	Droits consolidés (%)
Côte d'Ivoire	5	17	20	64
Kenya	25	100	35	100
Malawi	18,2	125	25	125
Mozambique	2,5	100	20	100
Nigéria	5	150	20	150
Ouganda	25	80	35	80
République démocratique du Congo	5	100	20	100
République-Unie de Tanzanie	25	120	35	120
Zambie	15	125	25	125
Zimbabwe	80	150	40	150

NPF : nation la plus favorisée. NB : Le Kenya calcule les tarifs douaniers sous forme de pourcentage de la valeur franco à bord (FAB) ; tous les autres pays sous forme de pourcentage de la valeur coût, assurance, fret (CAF).

Tableau 3. Tarifs douaniers appliqués aux feuilles de tabac et aux cigarettes entre les principaux pays faisant le commerce du tabac en Afrique.

PAYS	FEUILLES DE TABAC		CIGARETTES	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Mozambique	Afrique du Sud 2,50 %	Belgique 18,4 %	Afrique du Sud 20%	Afrique du Sud 45 %
		MIN 22 EUR/100 kg MAX 24EUR /100 kg		
République-Unie de Tanzanie	Ouganda 25 %	Chine 10 %	Kenya 35 %	République démocratique du Congo 20 %
		Zimbabwe 20 %	Chine 10 %	Afrique du Sud 25 %
Zimbabwe	Zambie 10 %	Afrique du Sud 860c/kg moins de 85 %, max. de 44 %	Afrique du Sud 20 USD/1000 cigarettes	Mozambique 20 %

Note : Le Kenya calcule les tarifs douaniers sous forme de pourcentage de la valeur FAB ; tous les autres pays sous forme de pourcentage de la valeur CAF.



III. SITUATION DU COMMERCE DU TABAC DANS LES PAYS AFRICAINS DE LA RÉGION OMS DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

La part des pays africains inclus dans la Région OMS de la Méditerranée orientale (Djibouti, Égypte, Libye, Maroc, Somalie, Soudan, Tunisie) représente moins de 1% de la culture des feuilles de tabac en Afrique. En 2018, les principaux producteurs de feuilles de tabac parmi ces pays étaient la Tunisie (2067 tonnes), le Maroc (1300 tonnes) et la Libye (1249 tonnes).

En revanche, la part des importations de feuilles de tabac par les pays de la Région OMS de la Méditerranée orientale sur le continent africain est importante, avec près de 27% du total importé par les pays africains en 2018. Les principaux importateurs sont l'Égypte (135 millions USD), le Soudan (35 millions USD), la Tunisie (27 millions USD) et le Maroc (23 millions USD).

De même, la part des pays de la Région de la Méditerranée orientale sur le continent africain dans les importations de cigarettes en Afrique est importante, avec près de 48,8% du total importé en Afrique. Les principaux importateurs de cigarettes sont la Libye (205 millions USD), la Somalie (128 millions USD), le Maroc (118 millions USD), la Tunisie (94 millions USD) et l'Égypte (45 millions USD).

Le Tableau 2 montre la structure des tarifs douaniers dans les 10 principaux pays faisant le commerce du tabac en Afrique. La première colonne indique les taux appliqués, c'est-à-dire les droits de douane réels appliqués aux frontières, tandis que la seconde montre les droits consolidés, c'est-à-dire le maximum sur lequel les pays se sont engagés pour ce tarif conformément à leurs obligations dans le cadre de l'OMC. Le Tableau 3 montre les tarifs douaniers appliqués par les principaux producteurs de feuilles de tabac et de cigarettes en Afrique vis-à-vis de leurs principaux partenaires commerciaux.



IV. PRINCIPALES OBSERVATIONS¹

1. Tous les pays en Afrique sauf cinq² sont Parties à la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac (FCTC). Pourtant, les tendances de la production de tabac sont à la hausse en Afrique.

2. On a observé en Afrique une augmentation à la fois de la superficie consacrée à la production des feuilles de tabac et des quantités produites ; la superficie s’est accrue de 3,4 % et les quantités produites de 10,6 % entre 2012 et 2018. Cette tendance va à l’inverse de la baisse de 13,9 % de la production mondiale de feuilles de tabac et de la réduction de 15,6 % de la superficie récoltée.

3. Les profils de pays donnent un instantané de la culture et du commerce du tabac sous forme de pourcentage du PIB, moins de 1 % dans la plupart des pays. Cela indique un rôle négligeable de la production et du commerce du tabac dans toutes les économies, sauf quelques-unes où les exportations de feuilles de tabac représente plus de 1 % du PIB, comme au Malawi (8,45 % du PIB en 2018), au Zimbabwe (3,43 % du PIB en 2018) et au Mozambique (1,77 % du PIB en 2018). Même dans ces pays, la part (en %) des exportations de feuilles de tabac dans le PIB a décliné, ce qui démontre le rôle réduit du tabac dans la production économique.

4. Les pays d’Afrique du Nord dans la Région OMS de la Méditerranée orientale ne jouent qu’un rôle faible ou inexistant dans la production de tabac, bien que leurs volumes commerciaux soient importants au niveau des importations.

5. Selon le rapport de l’OMS *WHO global report on trends in prevalence of tobacco use 2000-2025* (troisième édition, 2019) (3), le nombre des consommateurs de tabac dans la Région africaine a augmenté, passant selon les estimations de 64 millions d’adultes en 2000 à 73 millions en 2018. Cette hausse s’oppose à la baisse observée à l’échelle mondiale, de 1397 millions à 1337 millions de consommateurs sur la même période. Les pays africains de la Région OMS de la Méditerranée orientale (Djibouti, Égypte, Libye, Maroc, Somalie, Soudan, Tunisie) totalisent au moins 19 millions de consommateurs de tabac.

¹ Lors de la compilation des données de COMTRADE et de FAOSTAT pour élaborer les profils des pays, les données incomplètes ou manquantes pour bon nombre de pays en Afrique ont constitué une grande difficulté. Pour les pays africains – Cabo Verde, Comores, Érythrée, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Soudan et Soudan du Sud – les informations présentées ont été limitées ou manquantes.

² Érythrée, Malawi, Maroc, Soudan du Sud, Somalie.



GLOSSAIRE

BASE DE DONNÉES DES LISTES TARIFAIRES CODIFIÉES

La base de données des listes tarifaires codifiées (LTC) contient, sous une forme normalisée, tous les engagements des membres de l'OMC sur les marchandises. Elle a été conçue uniquement comme un outil de travail, sans préjuger de la valeur juridique de son contenu. Tous les fichiers LTC des Membres (approuvés et provisoires) ont été mis à la disposition des Membres le 28 juin 2002 par le biais de l'Integrated Data Base IDB/CTS Internet File Transfer Facility. Pour chaque Membre de l'OMC, il y a un fichier LTC contenant ses engagements tarifaires et, le cas échéant, ses engagements spécifiques dans le domaine de l'agriculture. Les informations contenues dans les LTC sont disponibles sur le site de l'OMC.

Source: WTO ITC UNCTAD World Tariff Profiles 2012

COMTRADE

COMTRADE est l'acronyme de la Base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises. Plus de 140 pays transmettent à la Division de la statistique de l'Organisation des Nations Unies leurs données statistiques annuelles sur le commerce international réparties selon les marchandises et les pays partenaires. COMTRADE est le plus grand système d'archivage de données sur le commerce international. Ces données sont ensuite converties au format standardisé de la Division de la statistique avec un codage et des valeurs systématiques. Les marchandises sont enregistrées selon la classification du système harmonisé (SH) actuel révisé et sont converties selon la première révision de la Classification type pour le commerce international (CTCI). Les données sont conservées de manière permanente dans le serveur de la base de données COMTRADE (<http://comtrade.un.org/>).

Source: WTO ITC UNCTAD World Tariff Profiles 2012

DROIT NPF (NATION LA PLUS FAVORISÉE)

Le droit NPF (Nation la plus favorisée) fait référence au droit normal non discriminatoire appliqué aux produits importés (à l'exclusion des droits préférentiels appliqués dans le cadre d'accords de libre échange et d'autres arrangements ou des droits appliqués dans les limites d'un contingent).

DROITS CONSOLIDÉS

Le taux consolidé est le taux applicable aux droits pour la nation la plus favorisée résultant des négociations au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et il est inclus comme élément intégral de la liste des concessions ou engagement d'un pays vis-à-vis des autres membres de l'Organisation mondiale du Commerce. Si un pays porte le droit à un niveau plus élevé que le taux consolidé, ceux qui sont négativement affectés peuvent chercher à y remédier au moyen du processus de règlement des différends et obtenir le droit de prendre des mesures de rétorsion pour une valeur équivalente sur les exportations du pays contrevenant ou de recevoir une compensation, généralement sous la forme d'une baisse des tarifs douaniers pour d'autres produits qu'ils exportent vers le pays contrevenant.



MESURES NON TARIFAIRES

Les mesures non tarifaires (MNT) font référence aux obstacles, autres que les droits de douane ordinaires, rendant les exportations vers un pays en particulier difficiles et coûteuses. Les MNT peuvent prendre la forme de contingents, de redevances, d'étiquetage discriminatoire, de normes sanitaires et d'autres conditions restrictives. Elles peuvent résulter d'actions prises par le gouvernement ou le secteur privé.

Source: Glossaire des termes financiers et commerciaux du Centre du commerce international (CCI)

POIDS NET

Le poids net fait référence au poids net de l'expédition en kilogrammes, à l'exclusion du poids des emballages ou contenants.

Source: FAOSTAT

PRÉVALENCE ACTUELLE DU TABAGISME

Pourcentage de répondants à l'enquête qui fument actuellement du tabac quotidiennement ou occasionnellement. « Quotidiennement » signifie qu'ils fument au moins un produit du tabac chaque jour ou presque chaque jour sur une période d'un mois ou plus. Sont concernés toutes les formes de tabac à fumer, par exemple: les cigarettes, les pipes, les kreteks, les cigares, les cheerots (cigares à bouts coupés) et les pipes à eau (narguilés). Les personnes qui fument rarement ou expérimentalement (elles ont essayé une fois ou deux dans leur vie) sont comptées dans la catégorie PAS DU TOUT.

Source: http://www.who.int/tobacco/publications/surveillance/en_tfi_tqs.pdf

PRODUCTION DE FEUILLES DE TABAC

Les données sur la production de feuilles de tabac font référence à la production réelle récoltée à partir des champs, des vergers et des jardins, à l'exclusion des quantités perdues lors du battage et de la récolte et des parties de la culture non récoltées pour quelque motif que ce soit. La production inclut donc les quantités de marchandise vendues sur le marché (production commercialisée) et les quantités consommées ou utilisées par les producteurs (autoconsommation). Lorsque les données concernent une période de production s'étalant sur deux années calendaires successives et qu'il n'est pas possible d'allouer la production relative à chacune d'elles, l'usage est d'attribuer les données de la production à l'année sur laquelle tombe le plus gros de la production. Les données sur la production des cultures sont enregistrées en tonnes (t). Dans de nombreux pays, elles sont souvent obtenues selon une fonction dérivant du rendement estimé de la superficie totale. Si une telle méthode de compilation des statistiques de production est appliquée par le pays, il faut veiller à ce que la superficie totale ne couvre pas les surfaces ensemencées ou plantées, ce qui donnerait alors la « production biologique », mais seulement la superficie effectivement récoltée au cours de l'année. L'unité de mesure est la « tonne » (métrique).

Source: FAOSTAT



PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur marchande des biens et services produits dans un pays pendant une année ou une période donnée. On utilise souvent le PIB par habitant comme indicateur du niveau de vie matériel d'un pays.

RENDEMENT DES CULTURES

Le rendement des cultures fait référence à la production agricole par unité de surface récoltée. Dans la plupart des cas, les données du rendement ne sont pas enregistrées mais calculées en divisant les données de la production par la superficie récoltée. L'unité de mesure est l'« hg/ha », avec hg = hectogramme (100 grammes) et ha = hectare.

Source: FAOSTAT

SUPERFICIE AGRICOLE


La superficie agricole fait référence à la somme des terres : a) terres arables – terres en cultures temporaires (les superficies fournissant plusieurs récoltes ne sont comptées qu'une seule fois), prairies temporaires à faucher ou à pâturer, marchés et jardins potagers et terres en jachère temporaire (moins de cinq ans). La terre abandonnée résultant de la culture itinérante n'est pas incluse dans cette catégorie. Les données pour les « terres arables » ne sont pas destinées à indiquer la quantité de terres potentiellement cultivables ; b) cultures permanentes – terres cultivées avec des cultures qui occupent le terrain pendant de longues périodes et qui ne doivent pas être replantées pendant plusieurs années (comme le cacao ou le café) ; terres sous les arbres et arbustes à fleurs, comme les rosiers ou le jasmin ; et les pépinières (en excluant les terres plantées en arbres forestiers, classées sous « forêt ») ; et c) prairies et pâturages permanents – terres utilisées de façon permanente (cinq ans ou plus) pour les cultures fourragères herbacées, soit cultivées ou sauvages (prairies sauvages ou pâturages). Les données sont exprimées en hectares. L'unité de mesure est l'« hectare ».

Source: FAOSTAT

SUPERFICIE RÉCOLTÉE

La « superficie récoltée » fait référence à la superficie à partir de laquelle une culture est recueillie. La superficie récoltée, par conséquent, exclut la superficie dans laquelle, quoiqu'ensemencée ou plantée, il n'y a pas eu de récolte à cause de dommages ou de l'échec de la culture, etc. Elle est généralement nette pour les cultures temporaires et quelques fois brute pour les cultures permanentes. La superficie nette diffère de la superficie brute dans la mesure où cette dernière inclut les zones incultivées, les sentiers, les fossés, les promontoires, les accotements, les brise-vents, etc.

Si la culture en considération est récoltée plus d'une fois pendant l'année en conséquence des cultures successives (c'est-à-dire que la même culture est semencée ou plantée plus d'une fois dans le même champ pendant l'année), la superficie est comptée autant de fois que récoltée. Au contraire, la superficie récoltée sera enregistrée seulement une fois dans le cas de collecte successive de la culture pendant l'année de la même culture permanente. En ce qui concerne les



cultures mixtes et associées, la superficieensemencée relative à chaque culture doit être rapportée séparément. Quand la mixture fait référence à des cultures particulières, en général des céréales, il est recommandé de procéder comme s'il s'agissait d'une culture individuelle; donc, la superficieensemencée n'est enregistrée que pour la culture rapportée. L'unité de mesure est l'« hectare ».

Source: FAOSTAT

TARIFFS

Les tarifs font référence aux taxes imposées par un gouvernement sur les biens ou marchandises à l'entrée (ou à la sortie) d'un pays. Ils peuvent être imposés pour des raisons de protectionnisme et/ou pour générer des recettes publiques. Il en existe plusieurs types: ad valorem,¹ spécifique, variable ou une association de ceux-ci.

Source: Glossaire des termes financiers et commerciaux du Centre du commerce international (CCI)

TRAINS (CNUCED)

Le Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS: Trade Analysis and Information System) de la CNUCED est un système global d'information au niveau des lignes tarifaires basées sur le SH couvrant les mesures tarifaires, paratarifaires et non tarifaires, ainsi que les flux des importations selon leur origine pour plus de 140 pays. Ce système fonctionne avec le logiciel WITS (World Integrated Trade Solution), mis au point conjointement avec la Banque mondiale, qui sert aussi de passerelle vers d'autres bases de données comme COMTRADE des Nations Unies et la base de donnée intégrée de l'OMC sur les LTC (IDB/CTS). Le système WITS est un logiciel simple, mais puissant, qui donne accès aux informations statistiques relatives au commerce et aux tarifs douaniers et qui inclut aussi certains outils de simulation et d'analyse (<https://trains.unctad.org> pour TRAINS et <http://wits.worldbank.org/witsweb> pour le logiciel WITS).

Source: Organisation mondiale du Commerce (WTO), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Centre du commerce international (CCI) Profils tarifaires dans le monde 2012

VALEUR COMMERCIALE

La valeur commerciale statistique est la somme de la valeur de transaction des marchandises (ou son substitut) et de la valeur des services effectués pour la livraison des marchandises à la frontière du pays exportateur (ou importateur) et qui n'est pas incluse dans la valeur de transaction.

Source: FAOSTAT

¹ Ad valorem (de la taxe ou du droit douanier prélevé): en proportion de la valeur estimée des biens ou de la transaction concernés.

RÉFÉRENCES

1. Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003.
2. Drope J, Schluger N, Cahn Z, Drope J, Hamill S, Islami F et al. The tobacco atlas. Atlanta (GA): American Cancer Society and Vital Strategies; 2018.
3. WHO global report on trends in prevalence of tobacco use 2000–2025, troisième édition. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCE DES DONNÉES

Les données ont été collectées à partir des publications et des bases de données ci-dessous :

1. Base de donnée des listes tarifaires codifiées (LTC) : <http://tdf.wto.org>.
2. Base de données statistiques de la FAO : <http://faostat.fao.org/>.
3. Base de données COMTRADE (Nations Unies) : <http://comtrade.un.org/db/default.aspx>.
4. CNUCED - TRAINS (Système d’analyse et d’information sur le commerce) : www.unctad.info/en/Trade-Analysis-Branch.
5. Division de la statistique des Nations Unies : <http://data.un.org/Default.aspx>.
6. Mortality attributable to tobacco. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013.
7. Rapport de l’OMS sur l’épidémie mondiale de tabagisme. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013.
8. Banque mondiale, liste des économies. Washington (DC), Banque mondiale, 2014: <http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups>.
9. World Population Prospects – révision de 2012. New York, Division de la Population des Nations Unies, 2013.
10. WHO global report on trends in prevalence of tobacco smoking. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2015 : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/156262/1/9789241564922_eng.pdf.



AVERTISSEMENTS SUR LES PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES

COMTRADE

Les désignations employées et la présentation des données contenues sur ce site Internet n'impliquent aucune expression d'une prise de position de la part du Secrétariat des Nations Unies quant au statut juridique de quelconques pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Lorsque la désignation « pays ou territoire » apparaît sur ce site, elle couvre les pays, les territoires ou les zones.

Les données de la base COMTRADE sont protégées par le droit d'auteur par l'Organisation des Nations Unies et sont fournies seulement pour votre usage interne. Elles ne peuvent être rediffusées sous quelque forme que ce soit sans la permission écrite de la Division de la statistique des Nations Unies.

FAOSTAT

Les désignations employées et la présentation des données de FAOSTAT n'impliquent aucune expression d'une prise de position de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture quant au statut juridique de quelconques pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Lorsque la désignation « pays » ou « territoire » apparaît sur ce site, elle couvre les pays, les territoires ou les zones.

Les données de la base FAOSTAT présentées sur ce site sont protégées par le droit d'auteur par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et fournies seulement pour votre usage interne. Elles ne peuvent être rediffusées sous quelque forme que ce soit sans la permission écrite de la Division de la statistique de la FAO.

Toute référence aux données de FAOSTAT devra être mentionnée, accompagnée de l'URL correct et de la date de consultation.

Annexe.

RÉPARTITION DES PAYS À L'OMS

Région OMS de l'Afrique

Afrique du Sud	Madagascar
Algérie	Malawi
Angola	Mali
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cabo Verde	Niger
Cameroun	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Érythrée	République-Unie de Tanzanie
Eswatini	Rwanda
Éthiopie	Sao Tomé-et-Príncipe
Gabon	Sénégal
Gambie	Seychelles
Ghana	Sierra Leone
Guinée	Soudan du Sud
Guinée-Bissau	Tchad
Guinée équatoriale	Togo
Kenya	Zambie
Lesotho	Zimbabwe
Libéria	

Pays de la Région OMS de la Méditerranée orientale situés en Afrique

Djibouti
Égypte
Libye
Maroc
Somalie
Soudan
Tunisie

